



Devenir Professeur des Écoles en 2010...

> LORS D'UN DISCOURS, le 2 juin 2009, le président N. Sarkozy annonce que dorénavant les enseignants seraient recrutés avec un master. Depuis, les décrets se succèdent alliant restrictions budgétaires et économies de fonctionnement. Chaque décision est prise à la hâte sans réels avis des syndicats. La rentrée 2010-2011 s'annonce particulièrement douloureuse pour nos jeunes et futurs collègues.



Une formation longue et élitiste :

C'est désormais à BAC+5 que seront recrutés les enseignants. Organisée autour des 1^{ère} et 2^{ème} années de Master, la formation sera entrecoupée de formations théoriques et de stages.

Durant l'année de Master 1 (M 1), les **stages d'observation et de pratique accompagnée** ne seront pas rémunérés. Ces stages, groupés ou filés, seront organisés pour une durée inférieure à 40 jours et dans la limite de 108 heures. Les périodes de pratique accompagnée donneront lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrète: préparation et conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement, suivi d'un projet de classe, préparation et conduite d'une évaluation, encadrement de la classe, participation à une réunion du conseil d'école.

Au cours de l'année de Master 2 (M 2), les **stages en responsabilité** ont une durée maximale de 108 heures et sont rémunérés. Ces stages, groupés ou filés n'excéderont pas 108 heures. Ils seront rémunérés à raison de 34,30 euros brut de l'heure, soit une rémunération nette d'environ 3000 euros pour un stage de 108

heures. Ces stages rémunérés en responsabilité seront proposés aux étudiants inscrits aux concours de recrutement.

Le SE-UNSA a alerté le ministère sur la situation des étudiants salariés, obligés de travailler, qui auront de grandes difficultés à concilier ces stages avec leurs activités professionnelles. Les quelques aides (bourses, heures de stage rémunérés) ne correspondent absolument pas à un traitement de professeur stagiaire (PE2).

Auparavant, la stagiarisation (ancienne année de PE2) permettaient à bon nombre de collègues de s'émanciper financièrement, principalement pour ceux d'entre nous issus des CSP fragiles.



Un concours inscrit dans un calendrier complexe :

Le concours est inscrit en Master 2 :

1) Épreuves d'admissibilité (Octobre-Novembre) :

L'admissibilité comporte deux groupes d'épreuves de quatre heures chacun, en français et histoire géographie et instruction civique et morale, d'une part, et en mathématiques et sciences

expérimentales et technologie, d'autre part.

2) Épreuves d'admission (Mai-Juin) :

L'admission comporte deux épreuves :

- Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive
- Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

Le SE-UNSA n'a eu de cesse de réclamer que les épreuves de concours se trouvent à la fin du Master 1 afin de préparer plus sereinement l'avenir universitaire et professionnel des candidats (quels choix en cas d'échec... ?) et surtout de permettre une réelle transition avec la réforme.

Pourtant depuis mardi 1er juin 2010 midi, les inscriptions aux nouveaux concours de l'enseignement sont ouvertes. Elles seront closes le mardi 13 juillet à 17 heures. Combien d'étudiants



de M1 vont s'inscrire sans savoir s'ils remplissent les conditions nécessaires pour concourir ? Quelles modalités pour ceux qui échoueront aux concours de cette année ?

Une mauvaise nouvelle qu'ils ne connaissent pas encore puisque les concours ne sont pas terminés (les oraux du concours de professeur des écoles se déroulent en ce moment). Encore de incertitudes qui montrent l'incohérence de la transition.

La stagiarisation de l'incertitude :

Quelle formation pour le professeur stagiaire (avec le concours et le M 2 en poche) ?

A la rentrée 2010, l'IUFM ne sera plus chargé de la formation des professeurs stagiaires. Ce sont désormais, les Inspections Académiques et les Rectorats qui organiseront l'entrée dans le métier. Le Bulletin officiel n°13 du 1er avril 2010, *ce n'est pas une blague*, prévoit un Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires (ex : CPE).

Sa lecture ne laisse apparaître **que des propositions inquiétantes :**

► **Nomination et accueil :**

Un accueil est prévu dans les écoles au plus tard le 30 août 2010 sur la base du **volontariat** (sera-t-il d'office?)

► **Stages en classe : le compagnonnage**

Les stagiaires seront amenés à exercer en classe, à raison d'une ou deux journées par semaine, de septembre jusqu'au début du mois de décembre en **PRESENCE** d'un compagnon-MAT (Maître d'Accueil Temporaire), enseignant expérimenté, qui pourra leur apporter aide et conseil, puis ils seront nommés comme **BRIGADE** pour des remplacements longs de **PREFERENCE** à compter de la rentrée de janvier.

Le SE-UNSA s'inquiète à la fois pour les entrants dans le métier tout comme pour les "Compagnons". Quels moyens temporels et matériels auront les collègues afin de conseiller les stagiaires ?

► **Formation théorique :**

Ces formations et l'accompagnement dispensés aux enseignants stagiaires se déclineront sous des formes adaptées aux spécificités de l'académie. Le texte prévoit également que l'absence des stagiaires soit anticipée avec le concours d'enseignants ZIL.

Comment s'assurer de la bonne coordination des services et de la continuité pédagogique pour les élèves ? Quels seront les contenus « adaptés » ?

► **Évaluation du stagiaire :**

Les modalités précises de titularisation feront l'objet d'un arrêté qui sera publié ultérieurement.

Encore une fois la précipitation empêche de fournir un cadre sécurisant pour réussir sereinement son début de carrière.

**... un métier
un parcours
qui s'apprend !**

Nicolas Sauvé
Secrétaire départemental
« Jeunes Enseignants »



Qui mérite le bonnet d'âne ?

Nous sommes vraiment gouvernés par une bande de petits génies ! Nous avons eu Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation nationale, qui n'avait pas hésité à démontrer sur un plateau de télévision son incapacité à faire une règle de trois en séchant lamentablement devant un tableau.

Nous avons eu ensuite Luc CHATEL, lui aussi Ministre de l'Éducation nationale, qui a prouvé qu'il ne connaissait pas la différence entre une école maternelle, une école élémentaire et une école primaire. Et maintenant, comme si ça ne suffisait pas, c'est au niveau du plus haut sommet de l'État que l'on montre ses limites !

Ce mardi 25 mai, lors du journal de 20 heures de France 2, n'a-t-il pas dit que des élèves affichaient jusqu'à 300 jours d'absences injustifiées par an !

C'est fort, surtout quand on sait qu'il n'y a que 144 journées de classes par an et que même s'il voulait parler de demi-journées d'absence, le nombre ne peut dépasser 288.

Ne peut-on pas lui demander comment font les petits malins qui arrivent à sécher des journées de classe qui n'existent pas ?